

DOCUMENTS A FOURNIR

Avant l'entrée du résident :

Le résident :

- Copie de la Carte Nationale d'Identité ou tout autre document d'Identité,
- Copie de l'attestation de la carte vitale,
- Copie de l'attestation d'adhésion à une Mutuelle ou/et Caisse complémentaire,
- Copie du protocole de soins signé par le médecin traitant et le médecin conseil de la sécurité sociale (si le résident est en affection longue durée),
- Copie des avis d'imposition des deux dernières années,
- Un Relevé d'Identité Bancaire,
- Copie des titres de pension et de retraite (pour un placement à l'aide sociale),
- Copie de l'assurance responsabilité civile personnelle (possibilité de souscription à l'accueil),
- Copie de l'assurance pour les biens et objets personnels,
- Copie de la notification ou de mise sous protection juridique,
- Contrat obsèques (si souscription).

La personne qui se porte caution solidaire :

- Copie de la Carte Nationale d'Identité,
- Copie du dernier avis d'imposition,
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Le jour de l'entrée du résident :

- Carte vitale, le jour de l'entrée du Résident
- Signature du contrat de séjour

